



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFiP :

Comité Social d'Administration Local Formation spécialisée n°4 du 30 novembre 2023

En préambule à l'ouverture du CSA FS, les organisations syndicales ont lu une déclaration liminaire commune (ci-jointe) relative au règlement intérieur (RI).

Les élus locaux se sont inscrits dans la droite ligne des revendications syndicales nationales.

Ils ont effectué des propositions d'aménagement du RI type, afin de défendre des droits sociaux qui ne cessent d'être amputés.

La direction a répondu qu'elle nous écoutait avec bienveillance, mais qu'elle ne disposait que de très peu de marge de manœuvre sans que la Centrale ne donne son aval.

Les représentants **F.O.-DGFiP 76** ont soulevé le fait que la multiplication des groupes de travail ne doit pas prendre la place des débats devant avoir lieu dans les instances institutionnelles.

1) Points obligatoires : examen des mentions inscrites au Registre Santé Sécurité au Travail (RSST), analyse des accidents de travail, des maladies professionnelles, des fiches de signalements, visites de visites.

- Les mentions inscrites au RSST :

*** La problématique de la présence de cafards au Centre de Contact :**

Le syndic de l'immeuble a déclaré que cela ne touchait que les locaux occupés par la DGFiP !!

Deux interventions sanitaires n'ont pas suffi. Espérons que la solution soit trouvée avant le déménagement des collègues pour fin 2024 à la Cité !!

Faute de quoi nous pourrions tous avoir de nouveaux animaux de compagnie dans nos services.

*** Les soucis de température de la Cité Administrative :**

Les représentants **F.O.-DGFiP 76** soulignent que les injonctions contradictoires entre les consignes d'ouverture (pendant le COVID ou les chaleurs) et fermeture des fenêtres

finissent par agacer les collègues.

La direction répond qu'elle ne fait parfois que relayer les messages de la gestion Cité et ne concernent pas que les agents de la DRFiP.

Le président se félicite de la commande de plaids (1200 environ) qui connaît un vif succès et contribue grandement à l'amélioration des conditions de vie au travail !!

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** ont juste fait remarquer au président qu'à l'heure de l'administration 3 point zéro, les agents souhaiteraient juste ne pas avoir froid !!!

Pour le président, la question de température n'est qu'une question de ressenti !

* Les représentants **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus sur la souffrance au travail qui perdure au sein de l'équipe des huissiers des finances publiques (HFP).

D'ailleurs un signalement collectif a été fait au directeur par le médecin du travail.

Ce dont le président s'est bien gardé de nous parler spontanément !

Les HFP ne remettent pas en cause les choix opérés sur leur métier au titre de la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP), mais dénoncent une dégradation des conditions de travail et des effets qui seront contraires au Plan d'Action de Prévention.

Le directeur affirme que « les huissiers ne se baladeront plus » !! Ceux affectés en postes comptables (Amendes et PRS) n'ont pas vocation à aller sur le terrain. Les 4 restants se débrouilleront, sans faire plus de kilomètres pour autant !

Les représentants **F.O.-DGFIP 76 s'insurgent contre ces propos infamants et violents, non respectueux du métier et des agents** et déclarent que lorsque l'on a un fusil sur la poitrine, faire du recouvrement pour le compte de la DRFiP n'a rien d'une balade !

Toutes les organisations syndicales ont été choquées des propos tenus et ont demandé que ceux-ci soient retranscrits au procès-verbal.

Les élus ont fait le lien avec la situation des géomètres à qui ont demandé de répondre au e-contact (12 000 mails de retard) suite à la catastrophe GMBI.

Pour le président aucun agent n'est « propriétaire » de son métier. C'est faire fi des doctrines d'emplois existantes.

Mais comment bien vivre ce que les collègues considèrent comme un déclassement de leur métier.

- Les accidents de services :

L'administration reconnaît que souvent les accidents de services sont entendus au sens physique.

Pour autant face à l'augmentation des incivilités les traumatismes parfois psychologiques et post traumatiques sont à prendre en charge y compris en ayant recours aux services sociaux, à la médecine de prévention et aux consultations de psychologues.

- Les fiches de signalement :

Un focus est fait sur les violences dont sont spécialement victimes les agents de Seine-Maritime Amendes du fait du public difficile.

Les incidents relevés touchent même les usagers entre eux. La présence d'un vigile ne suffit pas à canaliser l'agressivité des usagers.

Le nombre de signalement est constant d'une année sur l'autre, pour autant, la violence est en augmentation.

Une fois de plus, la direction a trouvé une solution simple pour remédier au problème : la suppression pure et simple de l'accueil des redevables amendes.

L'accueil n'existera plus que sur rendez-vous. Cela sera opérationnel dès que les usagers

pourront être avertis.

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** ont à nouveau insisté sur la nécessité pour l'administration de mettre en place un circuit de diffusion et de recensement sur les publics violents afin que cela soit porté à la connaissance des agents travaillant en lien avec le public (agents d'accueil, contrôle fiscal, géomètres, huissiers...).

Cela est important au titre de la prévention des risques.

La direction reconnaît que cette demande a déjà été formulée et qu'il faut y répondre.

Nous ne sommes pas convaincus que la réduction des horaires d'accueil soit la panacée. Les élus ont aussi alerté une nouvelle fois la Direction sur l'installation du poste au sein de la Cité.

- Les visites de services :

L'administration fait droit à la demande de visites de services au titre de l'année 2023 demandée par les organisations syndicales, sur les sites de Pôle National de Contrôle à Distance de Dieppe et de Neufchâtel en Bray.

Elles auront lieu les 14 ou 21 décembre.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail rappelle que les acteurs de préventions ont vocation à être conviés aux visites.

3) Point budget 2023.

Le département a reçu une enveloppe complémentaire en dotation de 10 361 €.

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** ont accepté un cofinancement de bureaux réglables en hauteur au titre de l'impulsion dès lors où le médecin de prévention considère que ces mobiliers sont utiles au titre de la prévention primaires des risques (TMS).

Ils acceptent aussi le principe du cofinancement au titre de l'aménagement de l'espace convivialité restauration du Service de Gestion Comptable de Harfleur actuellement pour 4 personnes alors que le nombre d'agents est de 13. L'administration prend en charge la partie batimentaire des dépenses.

4) Accessibilité Cité pour les Personnes A Mobilité Réduite.

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** ont insisté sur cette situation qui dure depuis l'emménagement dans les nouveaux locaux, et qui n'existait pas dans les anciens locaux. Dans du neuf, l'autonomie des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) n'est plus possible !

Pour autant, les acteurs de préventions, une collègue PMR, les représentants de la DRFiP, et le Service Gestion Cité ont fait une visite commune pour un constat objectif.

Un compte rendu commun a été établi.

La situation est déplorable, et l'agent est admirable de résilience car ce dossier dure depuis l'emménagement dans la nouvelle cité.

Face à la situation le président a alerté le secrétariat général de la Préfecture.

Nous continuerons de mettre en avant ce dossier.

5) Questions diverses.

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** ont posé la question des fuites au plafond avec des odeurs nauséabondes du fait de la nature des écoulements à Seine-Maritime-Amendes. Le syndic a été contacté, pour autant pas de solution apportée ce jour.

Les collègues de la paierie départementale ont fait part aux organisations syndicales du changement incessant de chefs de services avec des changements de méthodes de travail qui les accompagnent.

Le président a indiqué qu'il était conscient du problème mais qu'il ne pouvait pas faire autrement.

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** demandent une présentation du guide amiante par l'ISST

En fin de réunion, le président nous indique que lors du prochain CSAL, nous aurons notamment pour point à l'ordre du jour le Règlement intérieur de l'instance, les horaires d'ouverture de Seine-Maritime Amendes et la ré-organisation de la division des professionnels et du recouvrement forcé avec une scission à venir entre la sphère des professionnels et du recouvrement forcé.

Vos représentants à cette Formation Spécialisée :

Olivier FOURNIER, Séverine GOMES FERREIRA, Bernard DEMARTHE, Laurent Thierry et Hervé PINEL